

LOCATION DE LA MAISON COMMUNE DES LOISIRS

TARIFS JOURNALIERS 2015

	GENNES			HORS COMMUNE		
	PETITE SALLE N° 2	GRANDE SALLE N° 1	LES DEUX SALLES N° 1 et 2	PETITE SALLE N° 2	GRANDE SALLE N° 1	LES DEUX SALLES N° 1 et 2
* AVEC ENTREES PAYANTES : Bals, Repas dansants, Soirées récréatives Spectacles, Concerts, Congrès	178 €	281 €	442 €	281 €	341 €	593 €
* AVEC ENTREES GRATUITES : Conférence, soirées récréatives, spectacles concerts, ventes-expositions commerciales	92 €	152 €	227 €	176 €	304 €	479 €
Vin d'honneur mariage	92 €	135 €	189 €	126 €	176 €	301 €
Banquets, mariages, buffets campagnards	178 €	néant	442 €	281 €	néant	593 €
Spectacles donnés par les enfants (présentés par les Associations)	43 €	43 €	86 €	néant	néant	néant
(1) Forfait d'occupation (charges diverses) : s'applique dans le cadre de la gratuité annuelle	43 €	néant	65 €	néant	néant	néant

Réveillon St-Sylvestre (pour les professionnels) : Salle 1 et 2 : 711 €

Pour les professionnels (traiteurs, ...) : Salle 1 et 2 : 666 €, une réduction de 10 % est accordée pour une location sur 2 jours consécutifs et 20 % sur 3 jours consécutifs.

Pour tous les cas de figure, une réduction de 25 % est accordée pour une location sur 2 jours consécutifs et plus.

Pour les particuliers : Salle n° 3 : 90 €

Salle n° 4 : 55 €

Galerie exposition : Salle n° 3 : 25 €/semaine

Caution (sans sono) : 500 €

Caution (avec sono) : 1000 €

Forfait nettoyage parking : 42 €

Un forfait peut être appliqué dans le cas où la salle ne serait pas restituée propre ou non rangée : 99 € MCL 2 ou MCL 1 et 198 € pour MCL 1 et 2

(1) Les associations locales d'intérêt communal et collectif ont droit à une manifestation "entrées gratuites" par an avec application du forfait charges diverses.

La gratuité complète est accordée pour les galettes mais le forfait d'occupation s'appliquera à chaque réunion suivie d'un repas.